



Candidat indépendant · Élections sénatoriales de Corse-du-Sud · 27 septembre 2026

René Pérès

Corsica Vinci

Un mandat qui commence par un vote

Le projet de loi constitutionnelle pour une Corse autonome au sein de la République a été transmis au Sénat le 24 juin. Il sera examiné en séance le 26 octobre — moins d'un mois après cette élection. Le prochain sénateur de Corse-du-Sud n'aura pas de période d'installation.

Un texte constitutionnel pose un cadre. Ce sont les lois organiques, ensuite, qui écriront ce qui touche concrètement le terrain. C'est là que se joue l'essentiel pour les élus, et c'est là qu'un sénateur sert à quelque chose.

Trois priorités pour la Corse-du-Sud

01 — Des communes qui ne renoncent pas.

Un appui réel pour monter les dossiers, et la défense des dotations en loi de finances.

02 — Une autonomie utile.

Voter le texte, puis veiller à ce que les lois organiques tiennent compte des élus de terrain.

03 — Une économie à l'année, et moins dépendante.

Produire ici, travailler ici toute l'année, et pouvoir s'y loger.



Le droit, l'entreprise, la négociation



René Pérès vit à Peri, dans la vallée de la Gravona, où il est engagé dans la préservation du patrimoine historique et culturel local.

Juriste de formation. Une maîtrise de droit. Lire un texte, en mesurer les effets réels sur le terrain, le discuter avant qu'il ne soit voté : c'est le cœur du métier de sénateur.

Une mission publique, pour commencer. À Brazzaville, au titre de son service national civil, pour le compte de l'ambassade de France : sept bibliothèques de quartier créées avec les maires d'arrondissement, avec des moyens limités, et menées jusqu'au bout.

Le métier bancaire. Au groupe Paribas, puis à la BRED, il monte des dossiers de financement pour de petites entreprises. Établir la faisabilité, chiffrer, bâtir un plan, défendre le dossier devant celui qui décide : c'est exactement ce que réclame un dossier de subvention communale.

La direction d'entreprises. Reed Midem, où il travaille avec des collectivités venues défendre leurs projets, puis la direction de la division audiovisuelle et du MIPCOM. Ensuite la présidence d'Agor, le comité exécutif de GL events, la création de l'IPEM. Et la vice-présidence d'UNIMEV, où il représente une filière entière : écouter des intérêts divergents, construire une position commune, la porter devant les pouvoirs publics.

01

Des communes qui ne renoncent pas

Une école, un réseau d'eau, une voirie, un bâtiment communal : beaucoup de petites communes renoncent à des projets utiles. Non par manque de volonté, ni toujours d'argent — mais parce que personne, en mairie, n'a le temps ni l'appui technique pour monter le dossier.

Siéger à la commission DETR — où siègent les parlementaires du département — et faire connaître aux communes, chaque année et en amont, les priorités et les taux qu'elle arrête.

Appuyer le montage. Orienter vers le bon guichet, le bon calendrier, et relire un dossier avec la commune avant son dépôt.

Défendre la DGF en loi de finances, ainsi que les dotations de péréquation pour les communes rurales et insulaires.

Suivre chaque dossier de façon traçable : qui l'a transmis, où il en est, qui a été saisi, quelle réponse.

Aucun projet utile ne devrait échouer faute de temps, d'expertise
ou de capacité à monter un dossier.

02

Une autonomie utile

Le texte crée un statut d'autonomie au sein de la République, sous le contrôle du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel. Les garanties républicaines y sont écrites. René Pérès votera pour.

L'essentiel se décidera ensuite, avec les lois organiques. Ce travail se fait avec, et au service de la Collectivité de Corse, ainsi que des intercommunalités et de chaque commune.

Aller au-devant des élus. Des rencontres de territoire et une consultation régulière, pour connaître leurs priorités pendant que les lois organiques se préparent.

Porter ces priorités. En tenir compte dans ses prises de position et dans son travail au Sénat.

Rendre l'autonomie lisible. Expliquer aux communes ce qu'elle changera concrètement.

Pas d'autonomie réussie sans élus respectés, consultés et associés.

03

Une économie à l'année, et moins dépendante

Produire davantage ici, travailler ici toute l'année, et permettre à ceux qui y travaillent d'y vivre.

Production locale et circuits courts : une commande publique orientée vers les producteurs de l'île, des outils de transformation partagés, l'installation des jeunes agriculteurs.

De l'activité hors saison : rencontres professionnelles et congrès hors juillet-août, pour des emplois qui ne s'arrêtent pas en septembre.

Se loger à l'année : soutenir les communes qui veulent produire du logement pour ceux qui y travaillent.

L'artisanat et les entreprises de village : aider à maintenir des activités locales durables.

La formation des jeunes Corses, et de quoi les retenir sur le territoire.

Pas de territoire vivant sans emplois qui durent toute l'année.

Un mandat engagé, libre et transparent

Un mandat à plein temps, sans autre fonction ni activité professionnelle.

Écouter les élus sans distinction politique.

Consulter avant les textes importants concernant la Corse.

Assurer un suivi organisé des dossiers.

Rendre compte régulièrement de son action.

Nommer deux attachés parlementaires implantés localement.

« Je ne peux pas promettre que chaque dossier aboutira. Je m'engage à ce qu'aucun ne reste sans réponse — y compris lorsque c'est un refus, et qu'il faut vous en expliquer les raisons. Une équipe sera là pour m'y aider. »



Peri, dans la vallée de la Gravona.



Échangeons

Élus, délégués ou journalistes

Écrivez-nous pour toute question
ou pour solliciter un rendez-vous.

campagne@peres.corsica
www.peres.corsica

Éditeur et directeur de la publication : René Pérès, candidat aux élections sénatoriales de Corse-du-Sud. Ne pas jeter sur la voie publique.
Photographies : Pierre Bona (vallée de la Gravona) · FredSeiller (Peri) · Rémi (plateau du Coscione), CC BY-SA, via Wikimedia Commons.